

---

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE À UN RÈGLEMENT D'URBANISME**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie procèdera à l'étude de demandes de dérogation mineure à un règlement d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 à 19h30, à l'église de Lavaltrie située au 1341, rue Notre-Dame.

La demande de dérogation mineure, présentée par M. Manuel Bouchard a pour but de construire, au 81, rue Katy, un garage détaché d'une superficie de 111,5 m<sup>2</sup> au lieu de 94 m<sup>2</sup>, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du Règlement de zonage RRU2-2012.

La demande de dérogation mineure, présentée par Les habitations 2 S, a pour but de construire, sur les lots 3 065 399 et 3 065 607 (entre le 560 et le 590 rue Notre-Dame), deux habitations multifamiliales de dix logements dont dix cases de stationnement nécessitent le déplacement d'un véhicule pour y accéder (stationnement en tandem), ce qui déroge à l'article 7.1.4 du règlement de zonage RRU2-2012.

La demande de dérogation mineure présentée par Groupe Evex a pour but de construire, sur le lot 3 065 349 (561 rue Notre-Dame), deux habitations multifamiliales de huit logements avec une aire de stationnement comprenant 28 cases au lieu de 32 cases, ce qui déroge à l'article 7.1.6 du Règlement de zonage RRU2-2012.

Prenez avis que toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut se faire entendre, relativement à cette demande, lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020. Elle peut également transmettre ses commentaires écrits, par courriel ou par courrier, relativement à ces demandes, avant 17 heures, le 5 octobre 2020 aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie  
1370, rue Notre-Dame  
Lavaltrie Qc J5T 1M5

Courriel : [greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca)

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 18 septembre 2020.

---

Madeleine Barbeau, greffière